



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 22 mars 2024**

DELIBERATION N° 2024-012

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Villechenève, après convocation légale du 5 mars 2024.

Nombre de membres :
En exercice : 142

Secrétaire de séance : Thierry VANEL

Présents : 79

Votants : 81

Quorum : 72

Affichage : 05/04/2024

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (LHOMME L), BEAUVALLOON (FAURAT G), BESENAY (PINET B ; BLANC B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S; VENET M), CHAMBOST LONGESSAIGNE (VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), COISE (GUINAND J), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (DELORME D; FOUILLAT J), COTTANCE (SEYTRE M), ESSERTINES EN DONZY (BLANC L), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; LOMBARDO M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (SCHILLACK R), MONTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (FECHE S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G; BERNONVILLE Y), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (SERRE JM; PRUDHOMME E), SOUZY (M. PUPIER C), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CLEMENT LES PLACES (COLLOMB D; SEVE O), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (BAILLY C; CHARRETTIER B), ST ETIENNE METROPOLE (DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (M. VANEL T), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), ST MEDARD EN FOREZ (SIRGUEY L), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (SECKINGER P; BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC; CHAVEROT G), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; DAROUX F; DEGACHE J; FOND F; JAMET D; MICHAUD F; RACHEDI Y; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

BEAUVALLOON (GOUGNE Y), BUSSIERES (RAJOT S), CHABANIÈRE (BESSION E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (RABILLON R; SOULARD R), CIVENS (BORDET G; FAJWISIEWICZ O), MONTCHAL (MAUGE D), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST CHRISTO EN JAREZ (CHILLET M; FAYOLLE P), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (TOINET G), STE CATHERINE (JACQUET A; DUSSURGEY P), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B), VIENNE CONDRIEU AGGLO (TORNAMBE T)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

MONTROMANT (JEANNE MC – donne pouvoir à CHAVEROT B) ; ST ETIENNE METROPOLE (PERACHE G – donne pouvoir à JOLY H)

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par Monsieur le Receveur Syndical

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par Monsieur le Receveur Syndical

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur Syndical du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et année dessus
Pour copie conforme,
Le Président,
Bernard CHAVEROT

Le Président

MIXTE
SYNDICAT
des monts
du Lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
69590 POMEYS

Le secrétaire de séance
Thierry VANEL

Le secrétaire de séance